

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

CS 40229 - 22 Boulevard Chasles
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.84.00.25 - Fax : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AB Equipements

Lieudit "La Fontaine"
28630 Bercheres-les-Pierres

V/REF : 10.19684/JR/ND

N/REF : 2005 B 491 / 2012-A-3103

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 24/09/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 15/06/2012

- Lettre d'acceptation des fonctions du CCT et du CCS.
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire
- Nomination de commissaire aux comptes suppléant

Concernant la société

AB Equipements
Société à responsabilité limitée
Lieudit "La Fontaine"
28630 Bercheres-les-Pierres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-3103 le 24/09/2012

R.C.S. CHARTRES 484 138 334 (2005 B 491)

Fait à CHARTRES le 24/09/2012,

LE GREFFIER



AB EQUIPEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 150.000 euros
Siège social : Lieudit La Fontaine
28630 BERCHERES LES PIERRES
RCS CHARTRES 484 138 334

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2012

Le 15 juin 2012,
A 18 heures,

les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- La société AB PARTICIPATIONS, propriétaire de 1.350 parts, ci... 1.350 parts
- Monsieur Damien BRUNET, propriétaire de 75 parts, ci.....75 parts
- Monsieur Alexis THIROUIN, propriétaire de 75 parts, ci.....75 parts

Total des parts des associés présents ou représentés 1.500 parts
Sur les 1.500 parts composant le capital social.

Monsieur Alexandre BOUTIN préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

AB

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Nomination des commissaires aux comptes ;
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

.../...

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale, ayant constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer :

- La SA MICHEL CREUZOT, ayant son siège social 19 rue de la Bosserie 45500 GIEN, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Stéphane LAMBERT, demeurant 60 faubourg d'Orléans, 45300 PITHIVIERS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions
pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 2017.

La SA MICHEL CREUZOT, Commissaire titulaire, et Monsieur Stéphane LAMBERT, Commissaire suppléant, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

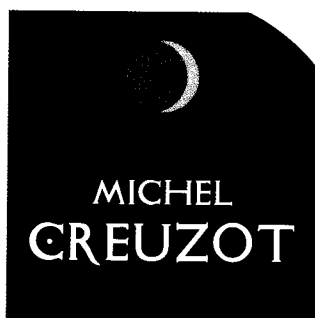
AB

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR EXTRAIT
LE GERANT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'LE GERANT'.



Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

Gien, le 4 Juillet 2012

SARL AB EQUIPEMENTS
Monsieur Alexandre BOUTIN
Lieu-dit La Fontaine
28630 BERCHERES LES PIERRES

Réf. : CB/NB
Objet : acceptation de mandat

Monsieur,

Vous nous avez sollicités en qualité de commissaire aux comptes titulaire de votre société.

C'est avec plaisir que nous acceptons cette mission et vous remercions de la confiance que vous voulez bien nous témoigner.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

S.A. Michel CREUZOT
représentée par **Christian BAUDOUIN**

MICHEL CREUZOT

S.A. au capital de 336 000 Euros
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cedex

☎ : 02.38.67.08.05 / Fax : 02.72.34.22.01
E-mail : mcreuzot@mcreuzot.com

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cedex 2
☎ 02.38.66.36.81 / Fax : 02.76.34.19.96

17, boulevard Buyser
45250 BRIARE
☎ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.76.34.19.95

60, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.29.66 / Fax : 02.76.34.19.97

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMANDEUR
☎ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.76.34.19.99

22, rue de la Gare - B.P. 2
91670 ANGERVILLE
☎ 01.64.95.38.07 / Fax : 02.76.34.19.94

134 bis, route de Saint-Mesmin
45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
☎ 02.38.66.30.26 / Fax : 02.76.34.19.98





D' O R L É A N S

Le Conseil Régional

ATTESTATION D'INSCRIPTION

Je soussigné, Vincent JOSTE,

Président de la COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ORLEANS,

Certifie que la société

**MICHEL CREUZOT SA
19 rue de la Bosserie
45500 GIEN**

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel d'Orléans depuis 1988.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Orléans, le 8 juin 2011

Pour le Président
La Secrétaire

Annabelle MONTIBELLER

Pithiviers, le 4 Juillet 2012

**SARL AB EQUIPEMENTS
Monsieur Alexandre BOUTIN
Lieu-dit La Fontaine
28630 BERCHERES LES PIERRES**

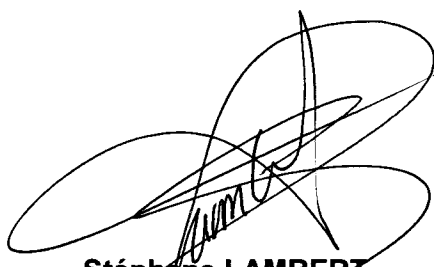
Réf. : STL/NB
Objet : acceptation de mandat

Monsieur,

Vous m'avez sollicité en qualité de commissaire aux comptes suppléant de votre société.

C'est avec plaisir que j'accepte cette mission et vous remercie de la confiance que vous voulez bien me témoigner.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Stéphane LAMBERT
Commissaire aux comptes

CRCC

D'ORLÉANS

Le Conseil Régional

ATTESTATION D'INSCRIPTION

Je soussigné, Arnaud VILLEDIEU,

Président de la COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ORLEANS,

Certifie que

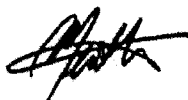
**Monsieur Stéphane LAMBERT
60 Faubourg d'ORLEANS
45300 PITHIVIERS**

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel d'Orléans depuis 1997.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Orléans, le 23 novembre 2010

Pour le Président
La Secrétaire



A.MONTIBELLER

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

19, rue Théophile Chollet - 45000 ORLÉANS - Tél. 02 38 62 38 68 - Télécopie 02 38 54 26 23

E-Mail : crcc.orleans@wanadoo.fr